

SEANCE du 2 octobre 2014

L'an deux mil quatorze

Et le 2 octobre à 20 heures 30,

Date de la convocation : les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues
régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances,

23/08/2014 Sous la présidence de Didier LOUVET, Maire

Présents :

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 14

Votants : 15

Didier LOUVET, Christophe MASAT, Germaine BUYRET, Georges SOTTIZON, Aurélie FAVRE, Mireille CONTE, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Alix LARCHEY, Nadège MICHOU, Sylvain GRANGER, Catherine PIVOT, Eléonore CHARREL, Robert PYOT, Christelle FABRE GUEUDAR

Absente excusée : Geneviève TRICHON

Procuration : 1

De Geneviève TRICHON à Germaine BUYRET

Secrétaire de séance : Alix LARCHEY

Le maire déclare la séance ouverte à 20h43. Il prend acte d'une précision à apporter dans le compte-rendu de la séance du 19 Juin 2014 concernant la délibération portant validation de l'organisation des TAP et règlement en indiquant que la somme allouée ne concerne que les intervenants extérieurs et le matériel. Il prend également acte d'une correction à apporter dans le dernier vote de la délibération portant modification de règlements de la cantine et de la garderie périscolaire, en remplaçant les deux abstentions par deux voix contre.

1. Point sur les finances communales 2014 :

Votants : 15

Monsieur le Maire explique qu'il a confié cette analyse financière à Madame Catherine PIVOT. Il rappelle qu'une réunion de la Commission Finances s'est tenue le 11 septembre 2014. Il cède la parole à Madame PIVOT qui présente l'évolution du budget communal de 2006 à 2014.

Elle précise que le document sera transmis à l'ensemble des conseillers avec le compte rendu de la présente séance.

D'une manière plus générale, depuis 2006, l'évolution des recettes de fonctionnement est toujours supérieure aux dépenses de la même section.

Dans les charges d'entretien, les voies et réseaux représentent une part importante. Le maire rappelle que la commune a par le passé été contrainte de viabiliser des voies desservant des parcelles à bâtir conformément au POS et que désormais, l'entretien de ces nouvelles voies incombe à la commune.

Le poste « Entretien bois et forêt » ne présente guère d'évolution car les travaux précédant des plantations sont intégrés à la section d'investissement et donc invisibles ici et la totalité de l'entretien des plantations en place est effectuée par le personnel communal, avec le matériel communal et n'apparaît donc que comme une charge de personnel.

Le poste « Rémunérations » appelle peu de remarques si ce n'est qu'en regard de la charge que représente le CAE, il existe une recette de fonctionnement correspondant aux $\frac{3}{4}$ de ce montant.

A l'heure actuelle, les dépenses spécifiques du secteur scolaire ne sont pas identifiées, il conviendra d'effectuer un suivi précis à compter de l'exercice prochain.

Le maire précise que pour ce qui concerne les achats, chaque adjointe a en charge un domaine précis : l'entretien des bâtiments est dévolu à Germaine BUYRET, quant aux fournitures de papeterie scolaire et administrative, cette tâche incombe à Aurélie FAVRE. Il précise que cette dernière a été intégrée à la commission « mutualisation » de la CCPC. Il précise également que Georges travaille avec les communes voisines à la création de partenariats techniques.

Madame PIVOT évoque les recettes de fonctionnement dont l'évolution depuis 2006 a été plutôt positive mais elle rappelle que la tendance sera à la baisse en termes de dotations à compter du 1^{er} janvier 2015.

Sur le volet fiscal, le maire informe le conseil qu'en 2009-2010, la commune a réévalué les catégories de plusieurs bâtiments du fait que de nombreux propriétaires ont procédé à la rénovation de leur bâtiment et en ont amélioré le confort sans en faire de déclaration au préalable. Il en explique le principe. C'est au travers de la CCID que ces bâtiments ont été réévalués. Désormais, chaque nouveau dossier est suivi par le service Urbanisme.

Un point est également fait sur l'évolution des taxes des contributions directes depuis 2006, en augmentation. Une comparaison avec les communes voisines et le département est également présentée. Suit un détail des recettes du chapitre 74 (Dotations), un point sur l'état de la dette et le taux d'investissement de la commune (relativement faible). La présentation se termine par un point sur le secteur de la petite enfance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- prend acte de la présentation des finances communales de 2006 à 2014.

2. Validation définitive des commissions communales facultatives :

Votants : 15

Le maire rappelle qu'une inquiétude s'était faite jour parmi les conseillers concernant la ventilation des tâches dévolues aux adjoints ainsi que la participation de chacun aux différentes commissions. Le maire informe les conseillers que depuis le 22 septembre, les tâches de chaque agent administratif ont été réadaptées et définies en fonction des adjoints avec lesquels chaque agent travaille. Cette organisation en place depuis près de deux semaines semble donner satisfaction à chacun.

Le maire rappelle également que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il avait demandé à chacun de réfléchir à son implication dans les différentes commissions et souhaite que chacun s'exprime sur son maintien ou son retrait des commissions dans lesquelles il s'était inscrit.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- prend acte de la nouvelle organisation en commissions facultatives comme suit :

Commission	Président	Adjoints	Membres élus	Extérieurs
FINANCES	Didier LOUVET	Christophe MASAT	Catherine PIVOT	
	(maire)	Germaine BUYRET	Nadège MICHOU	
		Georges SOTTIZON	Mireille CONTE	
		Aurélie FAVRE		
SECURITE	Didier LOUVET	Germaine BUYRET	Robert PYOT	Bernard MICHOU
	(maire)	Georges SOTTIZON	Geneviève TRICHON	Christian GAGNEUX
			Lucien MORALES	Roger DURAND

TRAVAUX	Christophe MASAT	Georges SOTTIZON	Robert PYOT	
	(1er adjoint)		Lucien MORALES	
URBANISME	Christophe MASAT	Aurélie FAVRE	Éléonore CHARREL	
	(1er adjoint)		Sylvain GRANGER	
			Mireille CONTE	
ANIMATION	Germaine BUYRET	Aurélie FAVRE	Nadège MICHOU	Bernard MICHOU
	(2ème adjoint)		Robert PYOT	Émilie THOMAS
			Alix LARCHEY	
			Lucien MORALES	
			Geneviève TRICHON	
			Catherine PIVOT	
ENVIRONNEMENT	Georges SOTTIZON		Sylvain GRANGER	Hervé BOURGEY
	(3ème adjoint)		Robert PYOT	Bernard GUINET
			Mireille CONTE	Nicolas PYOT
SCOLAIRE	Aurélie FAVRE		Éléonore CHARREL	Ingrid PONS
	(4ème adjoint)		Nadège MICHOU	
INFORMATION	Aurélie FAVRE		Nadège MICHOU	Jérôme DUMOULIN
	(4ème adjoint)		Robert PYOT	Ingrid PONS
			Alix LARCHEY	
			Éléonore CHARREL	
			Lucien MORALES	
			Geneviève TRICHON	
			Catherine PIVOT	

3. Constitution de la Commission Consultative Locale de l'AVAP de Brangues :

Votants : 15

Le maire rappelle que la commune de Brangues dispose d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine en vigueur depuis cette année. Il s'agit désormais d'une SUP, Servitude d'Utilité Publique et que depuis sa prescription, une commission consultative locale a été instaurée. Il explique que cette commission comporte un certain nombre de membres élus municipaux et parmi eux, plusieurs qui ne sont plus élus depuis les dernières élections municipales. De ce fait, il convient de nommer de nouveaux membres. Il propose ainsi de nommer les membres de la Commission Urbanisme en tant que représentants de la commune ainsi que les personnes suivantes :

- les représentants de la commune (membres de la commission Urbanisme) :
 - Didier LOUVET
 - Christophe MASAT
 - Aurélie FAVRE
 - Mireille CONTE
 - Sylvain GRANGER
 - Éléonore CHARREL
- le représentant de la communauté de communes du Pays des Couleurs :
 - Christian GIROUD
 - Marie-Thérèse GUICHERD
- le préfet ou son représentant (le directeur départemental des territoires de l'Isère)
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- 2 personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel et environnemental local :
 - CAUE : Christophe SCHNEIDER
 - LO PARVI : Raphaël QUESADA
- 2 personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux :
 - Martial GRANGER
 - Jean-Philippe CIBRARIO

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide la nouvelle composition de la commission consultative locale de l'AVAP

Le maire précise que seront systématiquement invités pour leur expertise :

- La chef de projet SCOT : Nadège ABON
- L'architecte en patrimoine du conseil général de l'Isère : Sébastien CHANOZ
- L'architecte-conseil du CAUE à la CCPC : Jean-Jacques HOLLARD
- Le délégué de la Fondation du Patrimoine : Guy DUPRE LATOUR

La prochaine réunion est déjà prévue le 20 octobre 2014 à 14h.

4. Commande des travaux de voirie Impasse de la Carrière :

Votants : 15

Le maire fait l'historique de l'impasse de la carrière avec la délivrance en 2010-2011 de deux permis de construire de maisons individuelles. Il explique que ces deux autorisations d'urbanisme ont déclenché l'obligation pour la commune de créer une voirie. De ce fait, il était impératif pour la commune de compenser les charges de création (terrassement, revêtement, réseaux) par une recette. La commune a donc décidé d'instaurer une PVR (Participation pour Voies et Réseaux). Ce mécanisme permet de définir un montant par m² de terrain constructible, facturable aux bénéficiaires du permis, une fois les travaux achevés. Ce montant est basé sur les travaux à engager par la commune pour les VRD. Ainsi, le montant est variable en fonction des quartiers de la commune dans lesquels cette participation a été instaurée.

En son temps, le calcul de la PVR a été établi sur la base du devis de l'entreprise PL FAVIER s'élevant à 19 546.23 TTC. A ce jour, les travaux ne sont pas terminés, il reste à commander les travaux de voirie. En effet, le renforcement de réseau ERDF a été effectué, mais a été d'un coût nul pour la commune. L'éclairage public a été pris en charge à 50% par la communauté de communes. Le maire présente le devis que l'entreprise a réactualisé, deux ans plus tard (juin 2014) et qui s'élève désormais à 10680 € TTC. (Hors plus-value).

Une fois les travaux terminés, la commune percevra des deux bénéficiaires des permis de construire le montant de la PVR, estimé aujourd'hui au minimum à 9000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise le maire à passer commande de travaux de voirie auprès de l'entreprise PL Favier pour un montant de 10 680 € TTC sur la base du devis PV/IV en date du 12 juin 2014.

Le maire précise que la commune s'était opposée à la délivrance d'un permis de construire Impasse des Poulons, mais qu'un accord a été trouvé entre la commune, les acquéreurs et les vendeurs. Ces derniers ont baissé le prix de leur bien, tandis que l'acquéreur prend en charge les travaux de VRD.

5. Détermination du budget informatique scolaire :

Votants : 15

L'adjointe aux affaires scolaires expose que l'équipement informatique de la classe de cycle III est devenu obsolète et ne permet plus de travailler sur de lourds fichiers alors que les élèves de cycle III doivent se préparer au B2i. Elle propose de renouveler le parc informatique de la classe de cycle III en faisant l'acquisition de 3 machines. Les devis ayant besoin d'être affinés, le maire propose de délibérer sur un montant d'achat maximum de 2000 €, comprenant machines et licences nécessaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention (Catherine PIVOT), le conseil municipal :

- accorde un budget de 2000 € à la commission scolaire pour l'acquisition de matériel informatique y compris les licences.

- dit que cette dépense s'inscrira dans l'opération d'investissement 10003 – Matériel divers, chapitre 21.

6. Achat d'un défibrillateur :

Votants : 15

Le maire cède la parole à Nadège MICHOUUD conseillère municipale qui présente le devis de l'entreprise CFAP de Madame Julie SALLAMAND spécialisée dans la Prévention et qui propose un défibrillateur DSA et son kit complet, une armoire murale avec sa signalétique assorti d'une initiation à l'utilisation d'un défibrillateur pour les habitants. Le montant de cette offre s'élève à 2200 € TTC. Le maire rappelle que cette entreprise est basée à Brangues et informe que parmi les devis effectués, les montants sont sensiblement les mêmes, sans toutefois la prestation d'initiation à l'utilisation. Il rappelle également que la municipalité a le souhait de s'équiper

depuis plusieurs années et qu'en 2014, l'équipe municipale avait inscrit cette dépense au budget.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de commander auprès de l'entreprise CFAP (Brangues) un kit défibrillateur au tarif de 2200 € conformément à la proposition présentée
- charge le maire de toute démarche en lien avec cette décision.

7. Commande de la mise à jour du logiciel de comptabilité/gestion CERIG :

Votants : 15

Le maire explique qu'au premier janvier 2015 pour tous les établissements publics, le passage au PES V2 sera obligatoire. Il s'agit d'un protocole d'échange de données utilisé par l'ordonnateur pour transmettre ses flux comptables à la trésorerie. Afin que la commune puisse satisfaire aux obligations légales au premier janvier 2015, il sera nécessaire de migrer l'application de comptabilité dans une version compatible avec le nouveau protocole. Cette commande doit intervenir dès maintenant afin que la commune puisse réaliser les tests dans le mois qui vient avec la direction des finances publiques. Il présente le devis de la société CERIG pour son logiciel s'élevant à 1620 € TTC, dont serait nécessaire seulement 900 € TTC de montée de version. En effet, la commune venant de s'équiper d'un outil bureautique neuf faisant scanner, un scanner supplémentaire s'avère inutile.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de commander auprès de la société CERIG son logiciel GED Compta PESV2, y compris la conversion des RIB des tiers, pour un montant total de 900 € TTC.
- charge le maire de toute démarche en lien avec cette décision.

8. Présentation du projet définitif de création d'une épicerie :

Votants : 15

Le maire cède la parole à l'adjoint à l'urbanisme. Le premier adjoint refait l'historique du bâtiment. Il rappelle que lorsque le commerce a fermé après le départ des époux Marmorat, le local a été occupé par Mme Nachez, de manière temporaire dans l'attente de repreneur du fonds. Les candidats retenus sont les gérants de l'actuel bar/restaurant Mme et M. Abbé. Ceux-ci souhaitent maintenir l'épicerie et proposer la vente de fruits et légumes. Dans un premier temps, ils ont opté pour une première ouverture du bar et du restaurant dans le local actuel en différant l'ouverture de l'épicerie, afin de créer un nouvel espace en couvrant la cour. Les travaux de création de l'épicerie ont été chiffrés à hauteur de 75 à 80000 €. Le projet prévu est un toit plat, formant un grand carré en toit terrasse. Cela représentera 45 m². Ce nouvel espace sera indépendant de l'épicerie. Ainsi, si les commerçants revendaient, la commune serait propriétaire de deux commerces distincts. Le premier adjoint fait valoir que le projet fait l'objet d'une mise aux normes « accessibilité ». De même, en termes de température, le local est prévu à 12°C max. Une climatisation réversible sera mise en place. Le cahier des charges reste à établir.

Le premier adjoint est interrogé sur la toiture terrasse. Il est répondu que le règlement de l'AVAP l'autorise.

Mme et M. Abbé attendent d'exploiter leur demi-bilan afin de le présenter à leur banque et obtenir le déblocage des 42 000 € qu'ils doivent à la commune. La CCPC subventionnera les travaux à hauteur de 50%. Un conseiller pose la question de l'approvisionnement en fruits et légumes : est-il prévu en local ? Il est répondu que la commune ne peut pas obliger les gérants à

s'approvisionner au plan local.

Le conseil évoque une nouvelle fois la question de la réussite d'un tel commerce. La clientèle ne sera pas forcément de Brangues. Il faudrait que la population de Brangues joue elle aussi le jeu. Le maire précise que sera également proposé de l'épicerie sèche. Plusieurs conseillers ont relevé un manque de communication sur l'ouverture du commerce.

Ce point d'information ne fait pas l'objet d'une délibération.

9. Projet de sécurisation des entrées Nord et Sud du village sur la RD60 :

Votants : 15

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2007, la commune de Brangues a débuté sa réflexion sur un projet de sécurisation des entrées Nord et Sud du village sur la route départementale 60, afin de réduire la vitesse d'entrée en agglomération, toutefois, cette réflexion n'a pas été menée à son terme car dès l'année suivante, le conseil municipal prescrivait la révision du POS en PLU. En 2012, un avant-projet a été étudié, afin d'intégrer la problématique des cheminements doux au PLU. Désormais, le PLU de Brangues est approuvé et il intègre plusieurs tracés favorisant les modes de déplacement alternatifs. Le maire présente donc au Conseil un projet qui consisterait à la fois en des aménagements routiers en entrée d'agglomération, en un aménagement sur le carrefour central du village entre la RD60 et la RD 33, mais également en la création de cheminements doux le long de la RD60. Dans un premier temps, après présentation des études, le maire propose de ne s'intéresser qu'aux cheminements doux le long de la RD60A. En effet, cette première phase de réalisation permettra d'évaluer au plus juste les équipements routiers nécessaires à la mise en sécurité de la RD60 en entrée d'agglomération. Cette partie du projet est chiffrée à hauteur d'environ 35000 € HT, soit 42000 € TTC. Le maire précise que plusieurs réunions restent encore à organiser avec le bureau d'études et le Conseil général pour mettre le projet en adéquation avec les souhaits du département.

Le maire présente le plan de financement du projet « cheminements doux » en proposant de demander également une subvention au Conseil Général et à la CCPC :

Financement	Montant H.T	Taux
Conseil Général	14000 €	40%
Communauté de communes du Pays des C.	10500 €	30 %
Sous total (total des subventions publiques)	24500 €	70 %
Participation du demandeur	10500 €	30 %
TOTAL	35000 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer des cheminements doux au sein de la commune le long de la RD60 afin de sécuriser le cheminement piéton et favoriser le mode de déplacement alternatif.
- Décide de présenter une demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs ainsi qu'au Conseil Général de l'Isère.
- D'autoriser le maire à signer tout document en rapport avec les demandes de subvention.

10. Convention avec le Centre social Odette Brachet :

Votants : 15

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'en mars 2009, le CCAS de Brangues a mis en place un service d'accueil des enfants de primaire le mercredi matin et que depuis un an, une convention a été signée avec le centre social Odette Brachet pour la mise à disposition de personnel d'animation à Brangues.

Le maire informe que l'agent qui devait organiser les TAP et en animer la partie sportive Yanis MESSAÏ est actuellement blessé et en arrêt jusqu'au 26 octobre 2014. Pour pallier son absence, le maire propose de fonctionner comme le CCAS, en conventionnant avec le Centre Social Odette Brachet. Cette convention serait établie pour l'année scolaire. Le maire s'assure que chacun a bien eu communication du projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de signer une convention avec le Centre Social Odette Brachet pour la mise à disposition de personnel d'animation en faveur de la commune de Brangues
- Charge le maire de toute démarche en lien avec cette décision.

11. Convention avec la Commune de Groslée pour la mise à disposition de personnel technique :

Votants : 15

Le maire rappelle que le ménage des salles de classe, de la salle des fêtes, de la Bibliothèque ne sont plus réalisés par l'agent en charge du périscolaire et de la cantine. Afin de redéfinir le temps nécessaire à chaque tâche, une élue les a prises en charge durant un mois et a déterminé un horaire global nécessaire de 7h pour les accomplir en y ajoutant la salle de réunion du local technique.

Lors de la précédente séance du conseil municipal, il avait été décidé de créer un poste de 10h hebdomadaires en CDD. A l'heure actuelle, il paraît plus simple de conventionner avec la commune voisine de Groslée pour la mise à disposition d'un agent sur la base de 5 heures hebdomadaires pour effectuer le ménage de la salle des fêtes et des classes. Le maire détaille les articles de la convention et souligne que sa durée sera pour l'instant de 3 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de signer une convention avec la commune de Groslée pour la mise à disposition de personnel à la commune de Brangues à raison de 5 heures hebdomadaires par semaine scolaire.
- Charge le maire de toute démarche en lien avec cette décision.

12. Décision modificative de crédits :

Le maire informe le Conseil que deux opérations d'investissement sont actuellement en dépassement de crédits par rapport aux prévisions budgétaires :

- o 10012 PLU Budget 8000 € - dépense 2014 12654.65 € et 224.19 € de factures à régler, soit un besoin de crédits de 4876.84 € (dus au règlement du commissaire enquêteur, aux frais de reprographie du projet (avant le projet final) ainsi qu'aux affichages légaux)
- o 10018 AVAP Budget 3000 € - dépense 2014 4000.60 € et 128.92 € de facture à régler soit un besoin de crédits de 1129.52 € (dus au règlement du commissaire enquêteur)

Le maire expose que l'opération 10015 Bâtiment technique sera clôturée en dépense au 31/12/2014 et qu'elle dispose encore de 42 851.37 € de crédits disponibles.

Il propose de procéder aux virements de crédits suivants à partir de l'article 2313 – opération 10015 d'un montant de 6100 € :

- o Vers l'opération 10012 – article 202 de 4900 €
- o Vers l'opération 10018 – article 2031 de 1200 €

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Question sur la clôture autour du bâtiment technique : ces travaux ne sont pas à l'ordre du jour, il sera plutôt envisagé la plantation de haies basses.
 - Information sur l'enquête publique de la Via Rhôna, le commissaire enquêteur sera présent à Brangues le 22 octobre en après-midi.
 - Bâtiment de l'aep – compte rendu de la réunion de la semaine dernière, ainsi que de la réunion du bureau la veille, peu de résultats. LAEP ne veut plus faire de projet avec la commune. Le bureau est composé de :
 - Président : Augusto CASTRO
 - Vice-présidente : Emilie THOMAS
 - Trésorière : Julie CASTRO
 - Vice-trésorier : Alexandre CHAMOUSSET
 - Secrétaire : Nadège MICHOU
- L'idée de délocaliser la salle des fêtes dans la maison de l'AEP est évoquée, ce dossier pourrait être monté en parallèle du projet de déménagement de la mairie pour la rendre accessible à tout public.
- Projet autour du jardin : Alix LARCHEY rend compte de la réunion du CDRA : une enveloppe de 700000 € est dévolue à différents projets et la commune a obtenu l'inscription d'une ligne de 100000 € en sa faveur. Le projet consiste en l'acquisition de la maison Brunos (non finançable par le CDRA), la création d'un gîte communal, la mise à disposition d'éventuelles annexes pour le jard'insert. A l'heure actuelle, le plan de financement n'est pas établi mais l'autofinancement pressenti (sur réserves ou emprunt) pour la commune s'élèverait à 74000 €. Mme PIVOT fait remarquer que le passage prévoyant l'ouverture du terrain communal avait été la raison principale de la préemption.
 - Projet pédagogique d'Alain VARNET présenté par Sylvain GRANGER : recherche de 2 emplacements près de l'école pour la plantation d'arbres en décembre avec les enfants. Le choix des essences est laissé à la discrétion de la commune. Proposition de planter le long de la future véloroute mais décision finalement de planter dans le pré.
 - Prochaines réunions :
 - o lundi 6/10 : 14h15 – 15h30 Centre Social
 - o lundi 6/10 : 16h30 Bâtiment technique